



Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 728

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 6 novembre 2023, à 19 h 30, au bureau de l'arrondissement situé au 156, boulevard Churchill, Longueuil, le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 71, rue Greenfield, une marge latérale minimale de 1,20 mètre au lieu de 1,50 mètre, et ce, aux conditions suivantes:

- La fenêtre située sur la façade latérale de l'agrandissement doit respecter les exigences du Code civil en matière de droit de vue sur le terrain adjacent;
- L'agrandissement doit être conforme au Code de construction du Québec en matière de façade de rayonnement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 octobre 2023.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park

Notice for minor exemption request to Zoning By-law 728

Notice is given that at its meeting to be held on November 6, 2023, at 7:30 p.m., at the Borough Office located at 156, Churchill Boulevard, Longueuil, the Greenfield Park Borough Council will rule on the following minor exemption request:

To allow at 71, Greenfield Street a minimum side setback of 1.20 meters instead of 1.50 meters, and this, subject to the following conditions:

- The window on the side elevation of the extension must comply with the requirements of the Civil Code regarding the views on the adjacent property;
- The extension must comply with the Quebec Construction Code regarding exposed facades.

Any interested person may be heard with regard to this request by the Greenfield Park Borough Council at the meeting mentioned above.

Longueuil, October 20, 2023.

Véronica Mollica, lawyer
Secretary of the Greenfield Park Borough Council